



**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUN 2022**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

Le mardi vingt-huit juin deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente-sept, le Comité Syndical, légalement convoqué le dix-sept juin 2022, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Salle du Comité au siège social du SIETREM, en séance publique, sous la présidence de M. Christian ROBACHE, Président.

INSTANCES

1. Approbation du compte rendu du précédent Comité Syndical

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE le compte rendu du Comité Syndical du 22 mars 2022.

2. Décisions du Président

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Président par le Comité Syndical, à savoir :

DATE DE L'ACTE	INTITULES
01.04.2022	Signature du marché pour la location et la maintenance d'un photocopieur pour un montant forfaitaire de 4 580,81 € HT avec la société SHARP pour une durée de 38 mois
17.05.2022	Signature du marché pour la création du contenu, mise en page et impression des cahiers de l'éco-citoyen pour un montant maximum annuel de 22 000 € HT, avec la société L&M pour une durée maximale de 4 ans
25.05.2022	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux, pour la construction d'un parking, à la mairie de Saint-Thibault-des-Vignes enregistrée sous le n° 077 438 22 00045
14.06.2022	Signature d'un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri du SIETREM de Lagny, avec la société SAGE ENGINEERING, pour un montant de 60 862,50 € HT pour une durée totale de 20 mois
14.06.2022	Résiliation du marché de fourniture de sacs papier biodégradables pour la collecte de déchets verts en porte à porte sur les communes du SIETREM, avec la société TAPIERO



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

3. Désignation d'un nouveau membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) suite à la démission d'un délégué

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

DESIGNE Monsieur Jacques POTTIER pour représenter le Comité Syndical à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

4. Modification des règles de publicité des actes pris par le SIETREM – Choix du mode d'affichage des actes administratifs

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

DEFINIT que les actes réglementaires et les actes non réglementaires et non individuels feront l'objet d'une publicité sur le site internet du SIETREM.

APPROUVE la modification du règlement intérieur du Comité Syndical.

5. Modification du règlement intérieur du Comité Syndical – Mise en place de la visioconférence

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

DIT que les salles du territoire pouvant servir aux réunions du Comité Syndical sont celles équipées d'un système de visioconférence,

APPROUVE les modalités de réunion en visioconférence,

APPROUVE la modification du règlement intérieur du Comité Syndical.

COMMANDE PUBLIQUE

6. Marché n°2012-064 – Avenant n°11 - conception, réalisation, exploitation, maintenance d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification n°11 en cours d'exécution concernant le marché de Conception - Réalisation – Exploitation-Maintenance d'un centre de tri de déchets ménagers recyclables à Saint-Thibault-des-Vignes avec le groupement GENERIS, pour un montant total de 2 170 443,00 € HT,

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

7. Marché n°2016-76 – Avenant n°5 - collecte et évacuation des ordures ménagères résiduelles et assimilées, des emballages et journaux magazines en mélange, du verre, des encombrants et des déchets de marchés alimentaires – lot n°1

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

AUTORISE Monsieur le Président à signer, avec la société SEPUR, l'avenant n°5 au marché n° 2016-076 de collecte et d'évacuation des ordures ménagères résiduelles et assimilées, des emballages et journaux magazines en mélange, du verre, des encombrants et des déchets alimentaires, pour un montant de total de 113 550,00 € HT,

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

8. Marché n°2017-78 – Avenant n°4 – acquisition, livraison, maintenance et gestion informatisée de conteneurs destinés aux collectes mécanisées des déchets collectés en porte-à-porte sur le territoire du SIETREM

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché n°2017-78 pour l'acquisition, la livraison, la maintenance et la gestion informatisée des conteneurs destinés aux collectes mécanisées des déchets collectés en porte-à-porte sur le territoire du SIETREM, augmentant de 3 % les prix du BPU,

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

9. Autorisation donnée au Président de lancer et signer le marché n°2022-005 pour l'acquisition, la livraison, la maintenance et la gestion informatisée des conteneurs

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

AUTORISE le Président à lancer la passation de l'appel d'offres « acquisition, livraison, maintenance et gestion informatisée des conteneurs destinés aux collectes mécanisées des déchets collectés en porte-à-porte sur le territoire du SIETREM »,

DEFINIT le besoin du marché,

DETERMINE les montants prévisionnels.



**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUN 2022**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre, et tous les documents y afférents, y compris les avenants.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

FINANCES PUBLIQUES

10. Versement d'une subvention exceptionnelle à une association caritative

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Secours Catholique,

PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 6748 du budget de l'exercice 2022.

11. Décision modificative n°1 (DM1)

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

DECIDE de procéder aux virements de crédits sur l'exercice 2022, conformément au tableau ci-dessous :

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - Chapitre 011 - Article 611 - Contrats de prestations de services	95 000.00			
D - Chapitre 67 - Article 673 - Titres annulés sur exercice antérieur		95 000.00		
Total Fonctionnement	95 000.00	95 000.00	0.00	0.00
Total DM 1 - section de fonctionnement	0.00		0.00	
INVESTISSEMENT				
D - 2315 - Installation, matériel et outillage technique - Opération 100 déchetterie Thorigny		100 000.00		
D - 2135 - Installation générale, agencement, aménagements des constructions - Opération 101 Siège Sietrem		500 000.00		
D - 2135 - Installation générale, agencement, aménagements des constructions - Opération 101 Siège Sietrem		200 000.00		
D - 2315 - Installation générale, agencement, aménagements des constructions - Opération 101 Siège Sietrem - Parking		20 000.00		
D - 2313 - Construction		1 108 000.00		
D - 2111 - Terrains nus	1 928 000.00			
Total Investissement	1 928 000.00	1 928 000.00	0.00	0.00
Total DM 1 - section d'investissement		0.00	0.00	
Total Général Décision Modificative n°1		0.00		0.00

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

RESSOURCES HUMAINES

12. Personnel du syndicat – modification du tableau des effectifs – filière administrative : création d'un poste de rédacteur territorial

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE la création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Territorial,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade ou Emploi	Catégorie	Poste budgétaire		Effectifs	
		Précédent	Nouveau	Précédent	Nouveau
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	2	3	2	2

PRECISE que l'emploi de Rédacteur Territorial pourra également être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée au vu, soit de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, soit de l'application de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique,

PRECISE que l'effectif sera mis à jour suite à la nomination de l'agent,

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

13. Personnel du syndicat – modification du tableau des effectifs – filière technique : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

Grade ou Emploi	Catégorie	Poste budgétaire		Effectifs	
		Précédent	Nouveau	Précédent	Nouveau
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	2	3	2	2

PRECISE que l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe pourra également être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée au vu, soit de l'application de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, soit de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

PRECISE que l'effectif sera mis à jour suite à la nomination de l'agent,

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

14. Personnel du syndicat : actualisation du RIFSEEP du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE l'actualisation du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

15. Personnel du syndicat : présentation du rapport de situation en matière d'égalité Femmes / Hommes

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, en accompagnement du budget pour l'exercice 2022.



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

TECHNIQUE

16. Convention avec l'éco-organisme « ECOLOGIC » dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte séparée des articles de sport et de loisirs (ASL)

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) avec l'éco-organisme ECOLOGIC,

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de chaque exercice.

17. Convention avec l'éco-organisme « ECOLOGIC » dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ Th)

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de collecte séparée des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ Th) avec l'éco-organisme ECOLOGIC,

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de chaque exercice.

18. Convention de coopération avec le SIETOM 77 de la région de Tournan-en-Brie pour le traitement des déchets ménagers

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE les termes de la convention de coopération et son annexe financière, à intervenir entre le SIETOM 77 de la Région de Tournan-en-Brie et le SIETREM pour le traitement des collectes sélectives et d'autoriser le Président à la signer,

DIT que les crédits seront inscrits au budget du SIETREM.



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLEVEMENT
ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS**

19. Convention de coopération avec le SYCTOM pour le traitement des déchets ménagers

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE les termes de la Convention de coopération à intervenir entre le SYCTOM et le SIETREM pour le traitement des déchets ménagers et d'autoriser le Président à la signer,

DIT que les crédits seront inscrits au budget du SIETREM.

20. Présentation du rapport annuel d'activité 2021 du SIETREM

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

APPROUVE le rapport annuel d'activités du SIETREM pour l'exercice 2021 retraçant l'activité du syndicat et faisant mention de la qualité et du prix du service,

DIT que ce rapport est consultable sur le site internet du SIETREM.

21. Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (77 VOIX) :

PREND ACTE de la présentation de l'état des travaux réalisés au cours de l'année 2020 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La séance est levée à 21h23.